

Bordereau de contribution pour le recyclage des emballages – Période 2015

Les entreprises qui mettent sur le marché des produits emballés, consommés ou utilisés par des ménages ont l'obligation de pourvoir ou de contribuer à la gestion des déchets de ces emballages. Eco-Emballages permet aux metteurs en marché d'assurer leur Responsabilité élargie de producteurs (REP) par le développement du recyclage matière des emballages ménagers en France.



ECO EMBALLAGES

Eco-emballages, entreprise privée agréée par l'Etat, assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers.

La Fédération Française des Pressings et des Blanchisseries a conclu un accord avec Eco-emballages dans le but d'aider les entreprises à s'acquitter de la contribution obligatoire au recyclage des produits emballés, conformément au code de l'environnement, articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-65.

Définition

Est un emballage ménager dans le code de l'environnement, tout emballage :

- d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage ;
- qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage.

L'emballage ménager devient un déchet si le ménage s'en défait ou à l'intention de s'en débarrasser, quel que soit le lieu d'abandon.

Mode de calcul de la contribution au recyclage des emballages :

CONTRIBUTION TOTALE DE L'UNITÉ D'EMBALLAGE
 =
 (CONTRIBUTION AU POIDS + CONTRIBUTION À L'UNITÉ) x BONUS-MALUS

	Tarif 2014	Matériau	Code matériau	Poids de l'unité d'emballage en kg	Tarif matériau en ct €/kg (HT)	Tarif unité en ct €/unité (HT)	Contribution totale en ct € (HT) : (Poids unité * Tarif matériau) + Tarif unité
Pressings	1 Cintre	Acier/ Fer	10	0,029	3,15	0,077	0,1684
	1 Housse	Autres emballages plastiques	43	0,010	28,06	0,077	0,3576

Détail des tarifs sur le site internet Eco-emballages : <http://www.ecoemballages.fr/entreprises/le-tarif-point-vert/bareme-2015>

VOTRE DECLARATION :

Montant de la contribution pour les cintres et les housses :

Nombre de cintres donnés à la clientèle en 2015 : × 0,1684 ct € = ct € =€ HT

Nombre de housses données à la clientèle en 2015 : × 0,3576 ct € = ct € =€ HT

Montant total de la contribution au recyclage des emballages 2015 : _____ euros HT

TVA à 20% : _____ euros

Total TTC : _____ euros

ENTREPRISE :

Raison Sociale :

Nom du Chef d'Entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Par chèque n° à l'ordre de la FFPB

Fait à : le :

Signature + cachet de l'Entreprise

BULLETIN à retourner à : FFPB - 1bis, rue du Havre - 75008 PARIS